

Plan 7.1.8
DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE
D'URBANISATION
DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

-  Agrandissement du périmètre urbain
-  Périmètre urbain 02-16
- Secteur 03-14
-  d'aménagement prioritaire
-  d'aménagement futur
-  commercial ou industriel futur
-  de contrainte
-  Zone tampon
-  Zone agricole 02-16
- Équipement public 03-
-  Réseau d'aqueduc
-  Réseau d'égout

Projection cartographique: MTM 6 Système de coordonnées planes du Québec.
Système de référence géodésique: NAD 83.
Sources des données:
Base de données topographiques du Québec.
Ministère des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.
© Gouvernement du Québec.
© MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
DOCUMENT AMU-18_Plan_07-1-8_MXD Imprimé le 2016-05-27 16:19

Préparé par:
Lucie Alice Côté
27 mai 2016

Vérifié par:
Bernard Guimond

Schéma d'aménagement et
de développement 11-09
Règlement 02-16
Adopté le 10 février 2016
En vigueur le 21 avril 2016

